## POINT DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Mesdames et messieurs les journalistes,

Notre pays fait face depuis le 16 mars 2020, à la pandémie de la COVID-19. Pour limiter sa propagation, le Gouvernement développe des stratégies de riposte régulièrement mises à jour.

La transmission de cette maladie est essentiellement communautaire, avec un pic observé au mois de juin-juillet 2020 et une stabilisation voire une tendance baissière depuis les quatre (4) derniers mois dans notre pays.

Depuis quelques semaines, à l'instar des autres pays de la sous-région et du monde, le Bénin est confronté à une recrudescence du nombre de cas. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nombre moyen de cas confirmés par jour a doublé passant de 8 à 17. Le nombre de cas graves suit la même tendance.

A la date du 19 janvier 2021, le Bénin compte 3 595 cas confirmés à la PCR dont 3 290 guéris, 250 patients en cours de suivi dont 38 cas graves et cinq (5) décès enregistrés en 20 jours portant à 48 le nombre de pertes en vies humaines liées à cette pandémie au Bénin.

Ces cas graves et décès sont enregistrés surtout chez les sujets à risques (âge supérieur à 60 ans, diabète, hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, drépanocytose, obésité, asthme, autres maladies cardiovasculaires), ayant consulté tardivement. Ces décès surviennent malgré la qualité de la prise en charge.

Pour maîtriser la situation épidémiologique actuelle, le Gouvernement prescrit :

- le respect strict des mesures barrières à savoir le port systématique de masque, le lavage des mains à l'eau et au savon ou encore la désinfection des mains avec la solution hydroalcoolique et le respect de la distance de sécurité sanitaire d'au moins un (1) mètre entre personnes ;

- la consultation précoce ou l'appel du 136 au moindre signe faisant penser à la COVID-19 ou assimilable à des signes de grippe ou de paludisme (fièvre, toux, éternuement, rhume, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat, difficultés respiratoires, ...);
- le dépistage et la mise sous traitement présomptif systématiques de tout cas suspect dans les formations sanitaires et les sites dédiés à cet effet sur toute l'étendue du territoire national;
- la poursuite de l'application de la politique de mise à disposition des pharmacies, de chloroquine et de masques à prix subventionné en vue de favoriser leur accès à la population.

C'est le lieu de rappeler à nos concitoyens que la vie a certes connu une reprise relative de son cours normal mais la pandémie n'est pas terminée et nous devons rester vigilants. Et ce, d'autant plus avec l'apparition de variants du virus qui se révèlent tout aussi dangereux.

Nous devons par-dessus tout penser à la protection des personnes fragiles de notre entourage qui payent un lourd tribut au virus.

Nous devons plus que jamais redoubler d'attention et de discipline pour venir à bout de la COVID-19.

Le Gouvernement reste attentif à l'évolution de la situation qu'il évalue quotidiennement.

Cotonou, le 20 janvier 2021

Benjamin I. B. HOUNK PAUL

Ministre de la Santé